

Service de la coordination et  
Du soutien interministériels  
Bureau de l'Environnement  
Affaire suivie par : Xavier SINNA  
Tél. : 05.49.08.69.58  
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 15 FEV. 2024

**Prise d'acte n° A6507**

Madame, Monsieur,

Par courriel du 16 juin 2023, vous m'avez transmis un dossier relatif à une mise à jour du plan d'épandage lié à l'élevage avicole que vous exploitez au lieu dit « La Petite Motte » sur la commune de CHICHE (79 350).

Votre installation bénéficie de :

– l'arrêté préfectoral d'autorisation modifié n° 5336 du 15 mai 2013 pour un élevage avicole avec un effectif de 52 800 emplacements volailles.

De l'analyse de votre dossier, il apparaît que la modification apportée est la suivante :

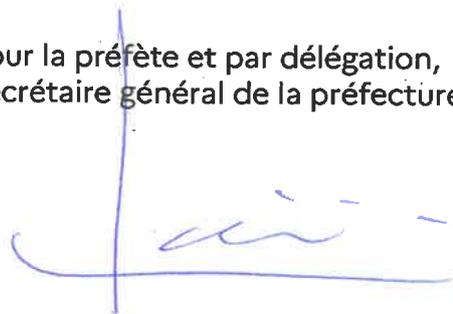
- cessation d'exportation des effluents d'élevage du site de la « Petite Motte » à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022 afin de mieux valoriser les fumiers.

Je prends donc acte, conformément à l'article R 181-46 du code de l'environnement, de votre demande qui ne modifie pas de façon substantielle votre dossier initial.

En outre, je vous rappelle que les dispositions de l'acte susvisé demeure applicable à votre installation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER

EARL LES GLYCINES  
La Petite Motte  
79 350 CHICHE